

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

L'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI »

SIEGE : 15, rue de Mauritanie 1002 - Tunis

L'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE) et Abdellatif ABBES (Cabinet UNION AUDIT TUNISIE).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

(chiffre arrondi au dinar)

ACTIF	Notes	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007
		Montant brut	Amort. & Prov.	Montant net	Montant net
<u>ACTIFS INCORPORELS</u>					
Logiciels		659 048	506 527	152 522	10 591
Indémnité compensatrice		41 461	7 514	33 947	36 020
	4.1.1	700 509	514 040	186 469	46 611
<u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u>					
Matériels et mobiliers, agencements et installations		1 544 646	630 843	913 804	861 872
	4.1.2	1 544 646	630 843	913 804	861 872
<u>PLACEMENTS</u>					
Terrains et Constructions	4.1.3	7 248 091	241 244	7 006 847	2 863 998
Placements dans les entreprises avec lien de participation				0	0
Autres placements Financiers				0	0
Actions et autres titres à revenu variable	4.1.4	5 252 424	938 106	4 314 319	3 424 534
Obligations et autres titres à revenu fixe	4.1.5	90 479 639		90 479 639	74 339 705
Prêts	4.1.6	35 330		35 330	1 456 256
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	4.1.7	31 035 582		31 035 582	29 429 719
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
		134 051 066	1 179 349	132 871 716	111 514 212
<u>PART DES REASSURANCEURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u>					
Prov.pour primes non acquises		497 163		497 163	660 103
Prov.pour Sinistres à PayerVie		35 925		35 925	22 891
Prov.pour Sinistres à Payer non Vie		1 978 297		1 978 297	2 406 787
	4.1.8	2 511 385		2 511 385	3 089 781
<u>CREANCES</u>					
Primes acquises et non émises	4.1.9	834 135		834 135	1 315 520
Créances nées d'opérations d'assurance directe	4.1.10	12 563 226	604 217	11 959 009	8 011 502
Créances nées d'opérations de réassurance	4.1.11	1 376 941		1 376 941	619 565
Autres créances	4.1.12	2 633 389		2 633 389	1 700 400
		17 407 691	604 217	16 803 474	11 646 987
<u>AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS</u>					
Banque,CCP,chéques et caisse	4.1.13	6 355 834		6 355 834	4 307 685
Frais d'acquisition reportés	4.1.14	3 906 011		3 906 011	3 746 216
Comptes de régularisation Actif	4.1.15	2 802 263		2 802 263	1 746 826
		13 064 108		13 064 108	9 800 727
TOTAL		169 279 405	2 928 450	166 350 955	136 960 190

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

(chiffre arrondi au dinar)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	NOTES	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Fonds commun		4 652 380	4 125 660
Résultats reportés		-29 779 144	-30 587 469
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		-25 126 764	-26 461 809
Résultat de l'exercice		6 327 271	808 325
Total capitaux propres avant affectation	4.2.1	-18 799 493	-25 653 484
<u>PASSIF</u>			
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>			
<u>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</u>			
Prov.pour primes non acquises		32 903 032	29 186 210
Prov.Mathématiques Vie		4 855 343	2 983 205
Prov.pour Sinistres à Payer Vie		801 537	742 436
Prov.pour Sinistres à Payer non Vie		135 405 860	118 459 571
Prov.Mathématiques des Rentes			
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices Vie			
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices non Vie			
Prov pour Egalisation			
Prov pour Egalisation décès			
Prov pour risque en cours		2 110 351	3 646 326
	4.2.2	176 076 124	155 017 748
DETTES POUR DEPOT EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES	4.2.3	2 511 385	3 089 781
AUTRES DETTES			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe			
Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.4	863 633	2 030 427
Autres dettes	4.2.5	1 706 472	1 942 639
		2 570 105	3 973 066
AUTRES PASSIFS			
Comptes de régularisation Passif	4.2.6	3 992 833	533 079
		3 992 833	533 079
TOTAL		166 350 955	136 960 190

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE**Exercice clos le 31/12/2008**

(chiffres arrondis au dinar)

LIBELLES	Opérations Brutes 2008	Cessions et Rétrocessions	Opérations Nettes 2008	Opérations Nettes 2007
Primes	2 392 193	-268 610	2 123 584	1 816 599
Primes émises et acceptées	2 392 193	-268 610	2 123 584	1 816 599
Produits de placements	198 470		198 470	181 032
Revenus des placements	198 470	0	198 470	181 032
Reprises de corrections de valeur sur placements				
Profits provenant de la réalisation des placements				
Autres Produits techniques				
Charges de sinistres	-314 028	17 483	-296 545	-322 787
Montants payés	-254 927	4 449	-250 478	-380 924
Variation de la provision pour sinistres	-59 101	13 034	-46 067	58 137
Variation des autres provisions techniques	-1 872 138	0	-1 872 138	-251 558
Provision mathématique vie	-1 872 138	0	-1 872 138	-251 558
Autres provisions techniques	0	0	0	0
Participations aux bénéfices et ristournes				
Frais d'exploitation	-764 475	74 487	-689 988	-656 787
Frais d'acquisition	-495 310		-495 310	-494 990
Variation du montant des frais d'acquisition reportés				
Frais d'administration	-269 166		-269 166	-216 323
Commissions reçues des réassureurs		74 487	74 487	54 526
Autres charges techniques				
Charges de placements	-39 833		-39 833	-31 173
Charges de gestion des placements	-39 833		-39 833	-31 173
Correction de valeur sur placements				
Pertes provenant de la réalisation des placements				
RESULTAT TECHNIQUE VIE	-399 811	-176 640	-576 451	735 326

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

Exercice clos le 31/12/2008

(chiffres arrondis au dinar)

LIBELLES	Opérations Brutes 2008	Cessions et Rétrocessions	Opérations Nettes 2008	Opérations Nettes 2007
Primes acquises	76 275 813	-3 867 544	72 408 269	62 068 209
Primes émises et acceptées	79 992 636	-3 704 604	76 288 032	66 870 613
Variation de la provision primes non acquises	-3 716 823	-162 940	-3 879 762	-4 802 404
Produits de placements alloués , transférés de l'état de résultat	5 439 409	0	5 439 409	5 894 649
Autres Produits techniques	0	0	0	0
Charges de sinistres	-59 714 425	3 208 955	-56 505 470	-54 636 309
Montants payés	-42 768 136	3 637 446	-39 130 691	-43 070 975
Variation de la provision pour sinistres	-16 946 289	-428 490	-17 374 779	-11 565 334
Variation des autres provisions techniques	1 535 975	0	1 535 975	314 107
Participations aux bénéfices et ristournes				
Frais d'exploitation	-16 419 582	293 894	-16 125 688	-13 982 570
Frais d'acquisition	-9 160 787		-9 160 787	-8 909 621
Variation du mont.des frais d'acquisition reportés	159 795		159 795	637 880
Frais d'administration	-7 418 590		-7 418 590	-6 112 313
Commissions reçues des réassureurs		293 894	293 894	401 484
Autres charges techniques	0	0	0	0
Variation de la provision pour égalisation	0	0	0	0
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	7 117 188	-364 695	6 752 495	-341 914

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos le 31/12/2008

(chiffres arrondis au dinar)

Libellés	31/12/2008	31/12/2007
Résultat technique non vie	6 752 495	-341 914
Résultat technique vie	-576 451	735 326
Produits de placements	6 990 904	7 312 577
Revenus des placements	6 990 904	7 312 577
Reprises de corrections de valeur sur placements	0	0
Profits provenant de la réalisation des placements	0	0
Charges de placements	-1 403 078	-1 259 202
Charges de gestion des placements	-1 403 078	-1 259 202
Correction de valeur sur placements	0	0
Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0
Produits de placements alloués , transférés à l'état de résultat technique non vie	-5 439 409	-5 894 649
Autres produits non techniques	2 810	256 187
Autres charges non techniques	0	0
<i>Résultat provenant des activités ordinaires</i>	6 327 271	808 325
Impôt sur le résultat	0	0
<i>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</i>	6 327 271	808 325
<i>Résultat net de l'exercice</i>	6 327 271	808 325
<i>Effets des modifications comptables (nets d'impôt)</i>	0	0
<i>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</i>	6 327 271	808 325

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Exercice clos le 31/12/2008

(chiffres arrondis au dinar)

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	91 401 373	75 349 758
Sommes versées pour paiement des sinistres	-48 153 607	-47 259 933
Décaissements des primes pour les cessions	-4 096 577	-1 657 626
Encaissements des sinistres pour les cessions	680 358	180 339
Commissions reçues sur les acceptations	401 565	206 407
Commissions versées aux intermédiaires	-3 584 122	-3 747 660
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-5 107 448	-4 057 666
Variation des espèces reçus des cessionnaires	500 169	628 950
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-141 739 453	-139 953 069
Encaissements liés à la cession de placements financiers	122 182 463	127 910 747
Taxes et impôts versés au trésor	-13 275 740	-10 951 097
Produits financiers reçus	4 218 323	4 359 109
Autres mouvements	-976 278	-711 251
	2 451 026	297 008
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-929 597	-199 712
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation		
	-929 597	-199 712
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions (Adhésions)	526 720	548 840
	526 720	548 840
Variation de trésorerie	2 048 149	646 136
Trésorerie au début de l'exercice	4 307 685	3 661 549
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 355 834	4 307 685

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE L'AMI :

L'Assurance Mutuelle El Ittihad « AMI » est une mutuelle dont le fonds commun s'élève à 4.652.380 DT au 31 Décembre 2008. Il représente les droits d'adhésion de 20 DT chacun.

La mutuelle a pour objet l'assurance de tous les risques pouvant entraîner tous dommages, tant corporels que matériels ou immatériels ainsi que tous les risques de responsabilité civile, professionnelle ou autre.

La mutuelle distribue ses produits et services à travers son réseau de souscription qui comprend 115 agences, 05 point de vente, 28 courtiers et une succursale répartis sur tout le territoire Tunisien.

2- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

L'AMI a poursuivi l'assainissement de son portefeuille en application de Business Plan (2004-2008).

Les principaux faits marquants de l'exercice se présentent comme suit :

- L'adoption par l'AMI d'une politique commerciale visant à accroître le chiffre d'affaires Automobile des usages équilibrés et excédentaires et ce vue l'entrée en vigueur de la loi n°2005-86 du 15 Août 2005 relative à l'indemnisation des préjudices résultant des atteintes aux personnes dans les accidents de la circulation.
En 2008 le chiffre d'affaires automobile à atteint 70,9 mDT contre 59,3 mDT en 2007, soit une augmentation de 11,6 mDT (environ 20%)
- L'acquisition d'un terrain aux jardins du Lac pour une valeur de 4.189 mDT.

3- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

3.1- NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

Les principales divergences avec les normes comptables sectorielles sont afférentes à la non présentation dans les états et notes aux états financiers des états suivants :

- l'état des engagements hors bilan (annexe 6 de la NCT 26).
- les mouvements ayant affecté les éléments d'actifs (annexe 8 de la NCT 26).
- l'état récapitulatif des placements (annexe 9 de la NCT 26).
- l'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer (annexe 10 de la NCT 26).

- la ventilation des charges et des produits des placements (annexe 11 de la NCT 26).
- le tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers (annexe 14 de la NCT 26).

3-2- BASE DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique.

Les méthodes d'évaluation et de présentation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2008 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2007.

3-3- METHODES COMPTABLES PERTINENTES

Les méthodes comptables les plus significatives, retenues pour la préparation des comptes arrêtés au 31/12/2008, se résument dans ce qui suit :

3-3-1- Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs du transfert ou d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties linéairement compte tenu des taux pratiqués ci après :

▪ Logiciels	33%
▪ Indemnité compensatrice	5%
▪ Matériels de transport	20%
▪ Matériel et mobilier de bureau	10%
▪ Matériel informatique	15%
▪ Agencement Aménagement	10%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

3-3-2- Les placements

A- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent au bilan pour leur valeur nette comptable qui est calculée à partir de leur coût historique. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'évaluation lors du transfert (anciens biens immobiliers), ou à leur coût d'acquisition (nouvelles acquisitions). Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

B- Autres placements :

B-1- Valeur d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires, et les bons de trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

B-2-Evaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus values latentes ne sont pas constatées et les moins values latentes sont provisionnées.

B-3- Revenus des titres

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

3-3-3- Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, FTUSA...).
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

La provision pour dépréciation des créances, constatée et présentée à l'actif en diminution des postes concernés, couvre :

- Le risque de non recouvrement, calculé sur la base de la balance par âge des créances et des taux de risque de non recouvrement estimé en fonction de l'antériorité des créances.

Ces taux sont les suivants :

- créances de 2005 et ant : 100%
- créances de 2006 : 50%
- créances de 2007 : 25%

3-3-4- Fonds commun :

Le fonds commun est constitué des droits payés par les adhérents qui est fixé à 20 DT le droit.

3-3-5- Les provisions techniques

3-3-5-1- Les provisions techniques vie :

a- Provisions mathématiques vie :

Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elle est déterminée par la direction vie selon une méthode statistique certifiée par un actuaire.

b- Provisions pour sinistres à payer :

Cette provision enregistre le montant de la dette de l'AMI envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

3-3-5-2- Les provisions techniques non vie :

a- Provisions pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis tel que prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance. (Méthodes : 36% pour la branche engineering et 1/8 pour les autres branches).

La provision pour primes non acquises relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par la cédante (Tunis Ré).

b- Les provisions pour sinistres à payer :

Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente. Cette méthode est utilisée pour le calcul de la provision pour sinistres à payer des branches groupe, IARD, transport et automobile.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

La provision pour sinistre à payer relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par la cédante (Tunis Ré).

☞ **Evaluation des tardifs (IBNR) :**

Pour la branche automobile « sinistres corporels » : l'évaluation des IBNR est déterminée comme suit :

- **Estimation du nombre :** Les IBNR des exercices 2003, 2004 et 2005 sont calculés selon la méthode statistique qui tient compte de l'expérience des 22 trimestres allant du 01 octobre 2003 au 13 mars 2009 (méthode de triangulation). Pour les exercices 2006, 2007 et 2008 ; et vu l'entrée en vigueur de la loi sur l'indemnisation et son impact sur la cadence de déclaration, les IBNR sont déterminés par la méthode de fréquence par usage.
- **Estimation du coût :** Le coût des IBNR des exercices allant de 2004 à 2008 correspond au coût moyen pour les dossiers ouverts.

Pour la branche automobile « sinistres matériels » : l'évaluation des IBNR est déterminée comme suit :

- **Estimation du nombre :** elle est déterminée en fonction de l'historique des déclarations tardives.
- **Estimation du coût :** l'AMI a utilisé les mêmes coûts moyens déterminés l'exercice précédent pour les sinistres de 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007 et le coût moyen de l'exercice 2007 majoré de 50 D pour les sinistres de 2008.

Les coûts moyens de l'exercice précédent ont été déterminés comme suit :

Le coût des IBNR des exercices 2004 et 2005 correspond au coût moyen des dossiers ouverts. Toutefois, le coût moyen des IBNR des exercices 2006 et 2007 a été déterminé en appliquant un abattement de 15% sur le coût calculé sur la base du fichier arrêté fin juillet 2008. Cet abattement est justifié par l'observation du comportement du coût moyen initial des exercices 2003, 2004 et 2005. La diminution du coût moyen est expliquée essentiellement par la prescription légale.

Pour les autres branches, l'évaluation des IBNR est déterminée sur la base des sinistres survenus en 2008 jusqu'au fin mai 2009.

☞ **Les frais de gestion :**

Dans le calcul de la provision, il est tenu compte des frais de gestion de sinistres pour un montant représentant 5% du montant de la provision. Néanmoins, dans le cas de la branche auto, sinistres corporels, la démarche adoptée par la société pour le calcul du taux de chargement de gestion part de l'hypothèse que la provision comporte déjà des frais de gestion de sinistres d'origine externe et qu'il convient seulement de la compléter par un chargement au titre des coûts internes futurs nécessaires à la liquidation des sinistres en suspens. Ce chargement est estimé à 2%.

c- Les provisions pour risques en cours :

Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

La provision pour risques en cours est calculée selon la démarche suivante :

- Le total de la charge de sinistre et de 50% des frais d'administration et d'acquisition rattachés à l'exercice 2008 est rapporté au total des primes acquises relatives à la même période. La charge de sinistre correspond aux règlements intervenus durant l'exercice nets des recours encaissés et augmentés de la provision pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice 2008.
- Le rapport défini précédemment est établi par branche d'assurance. L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué à la prime non acquise. Le résultat de cette opération constitue la provision pour risque en cours

3-3-5-3- Les dérogations :

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et de la norme comptable n° 29 relative aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers:

- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

La provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements selon leur valeur de marché. La valeur de marché est déterminée séparément pour chaque catégorie de placements de même nature.

La moins-value globale constatée par rapport à la valeur comptable nette des placements doit faire l'objet d'une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques comptabilisée dans les charges de l'exercice. Les plus-values constatées par rapport à la valeur comptable nette ne sont pas constatées.

L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision

- Provision pour frais de gestion :

Cette provision a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers.

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- ***Provision pour participation aux bénéfices :***

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

- ***Provision pour sinistres à payer (sinistres matériels - branche auto) selon les méthodes statistiques :***

Concernant la provision pour sinistres matériels à payer relatifs à la branche automobile, l'AMI calcule la provision pour sinistres à payer en se basant uniquement sur la méthode d'évaluation par dossier. Cette démarche n'est pas conforme aux dispositions de l'article 22 de l'arrêté précité.

Cette situation ne permet pas de comptabiliser l'évaluation la plus élevée des trois méthodes réglementaires suivantes :

- ✓ évaluation par dossier
- ✓ évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- ✓ évaluation basée sur les cadences de règlement

- ***Provision pour égalisation vie :***

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance groupe contre le risque décès.

Elle représente des bénéfices reportés et non des engagements individuels envers les assurés.

Pour le calcul de la provision mathématique, l'AMI a fait appel à un actuaire.

3-3-6- Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

3-3-7- Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais de règlement de sinistres
- Frais d'acquisition
- frais d'administration
- Autres charges techniques.

L'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations s'effectue directement par l'application informatique. La répartition des charges par destination entre les branches est proportionnelle au chiffre d'affaires.

3-3-8- Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) /2).

3-3-9- Primes à annuler :

Les primes à annuler au titre de 2008, sont évaluées sur la base des annulations réalisées en 2009 (jusqu'au fin mai) sur 2008 et antérieurs. Il est à signaler que la réglementation en vigueur prévoit que les annulations de primes doivent être évaluées selon des méthodes statistiques reconnues.

4- NOTES SUR LE BILAN

4.1- Mouvements sur les éléments de l'actif :

4.1.1- Actifs incorporels :

Le solde brut de ce poste est de 700 509 DT à la fin de l'exercice 2008 contre 549 453 DT au 31/12/2007, soit une augmentation de 151 056 DT et il se détaille comme suit :

▪ Logiciel	659.048
▪ Indemnité compensatrice	41 461
Total	<u>700.509</u>

Le total des amortissements des actifs incorporels au 31/12/2008 est de 514.040 DT.

4.1.2- Actifs corporels d'exploitation :

Le solde brut de cette rubrique au 31/12/2008 s'élève à 1.544.646 DT contre 1.308.533 DT au 31/12/2007, soit une augmentation de 236.113 DT se détaillant comme suit :

▪ AAI siège	213 124
▪ Matériel de transport	253 796

▪ Matériel informatique	595 742
▪ Matériel et mobilier de bureau	481 984
Total	<u>1 544 646</u>

Le total des amortissements des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2008 est de 630 843 DT.

4.1.3- Placements immobiliers :

Le solde brut de ce poste s'élève à 7 248 091 DT au 31/12/2008, contre 3 059 290 DT au 31/12/2007. Le détail de ce poste se présente ainsi :

▪ Terrains	464 500
▪ Terrain aux jardins du Lac de Tunis	4 188 800
▪ Terrain à Sfax	116 900
▪ Immeuble siège	696 300
▪ Garage rue MZ Bourguiba	104 000
▪ Immeuble Sfax	864 731
▪ Immeuble Sousse	349 800
▪ Immeuble Bizerte	327 660
▪ Immeuble Gabès	87 100
▪ Immeuble Nabeul	48 300
Total	<u>7 248 091</u>

L'amortissement des immeubles au 31/12/2008 s'élève à 241 244 DT.

4.1.4- Actions et autres titres à revenus variables :

Le solde brut de ce poste s'élève à 5 252 424 DT au 31/12/2008 contre 4 238 087 DT au 31/12/2007, soit une augmentation de 1 014 338 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles l'AMI n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
▪ Actions cotées	2 538 903	1 511 005	1 027 898
▪ Actions OPCVM	1 107 688	1 068 476	39 212
▪ Actions non cotées	1 605 834	1 658 606	-52 772
Total	<u>5 252 424</u>	<u>4 238 087</u>	<u>1 014 338</u>

Cette rubrique est provisionnée au 31/12/2008 pour 938 106 DT constitués essentiellement sur les « l'hôtel AMILCAR » (619.692 DT).

4.1.5 - Obligations et autres titres à revenus fixes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 90.479.639 DT au 31/12/2008 contre 74.339.705 DT au 31/12/2007, soit une augmentation de 16.139.934 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme, les bons de caisse et les certificats de dépôts et se détaille comme suit :

		31/12/2008	31/12/2007	Variation
Emprunts obligataires	(a)	6 557 240	5 987 240	570 000
Comptes à terme, bons de caisse et certificats de dépôts	(b)	72 615 000	62 255 000	10 360 000
Fond commun de placement		8 247 052	354 127	7 892 925
SICAV obligataire		3 060 348	1 393 338	1 667 010
BTC		0	4 350 000	-4 350 000
Valeur brute		90 479 639	74 339 705	16 139 934

(a) Emprunts obligataires :

▪ Emprunt général leasing	400 000
▪ Emprunt STAR	2 774 000
▪ Emprunt Mouradi Palace	700 000
▪ Emprunt El Wifak Leasing	90 000
▪ Emprunt obligataire Attijari	793 240
▪ Emprunt obligataire BH	1 500 000
▪ Emprunt BTKD	300 000
Total	6 557 240

(b) Comptes à terme, bons de caisse et certificats de dépôts:

Placements	48 835 000
Bons de trésor	270 000
Bons de caisse	11 100 000
Compte à terme	12 410 000
Total	72 615 000

4.1.6- Prêts :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2008 à 35 330 DT contre 2 871 256 DT au 31/12/2007, soit une diminution de 2 835 926 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
▪ Prêt au FLEXOPRINT	0	2 600 000	-2 600 000
▪ Prêts au CDS	0	230 000	-230 000
▪ Prêts au personnel	35 330	41 256	-5 926
Total	35 330	2 871 256	-2 835 926

4.1.7- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 31 035 582 DT au 31/12/2008 contre 29 429 719 DT au 31/12/2007, soit une augmentation de 1 605 863 DT. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
▪ Dépôt auprès de la TGT	413 473	482 317	-68 844
▪ Placements bons de trésor (a)	9 285 211	5 571 622	3 713 589
▪ SUD INVEST	21 336 898	23 375 780	-2 038 882
Total	31 035 582	29 429 719	1 605 863

(a) Placements en bons de trésor :

▪ BTA Tunisie Valeurs	1 010 950
▪ BTA BIAT	3 539 871
▪ BTA Amen Banque	1 020 801
▪ BTA STB	3 713 588
Total	9 285 211

4.1.8- Part des réassureurs dans les provisions techniques :

Cette rubrique présente la part des cessionnaires dans la provision pour primes non acquises et la provision pour sinistres à payer.

Le solde de cette rubrique s'élève à 2.511.385 DT au 31/12/2008 contre 3.089.781 DT au 31/12/2007, soit une variation négative de 578 396 DT.

Il s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
▪ Provision pour primes non acquises	497 163	660 103	-162 940
▪ Provision pour sinistres vie	35 925	22 891	13 034
▪ Provision pour sinistres non vie (a)	1 978 297	2 406 787	-428 490
Total	2 511 385	3 089 781	578 396

(a) Il est à signaler que l'AMI n'a pas déterminé, ni comptabilisé la part du réassureur (BEST-RE) dans la provision pour sinistres à payer flotte Auto location pour les sinistres survenus en 2008.

4.1.9-Primes acquises et non émises :

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 834.135 DT au 31/12/2008 contre 1.315.520 DT au 31/12/2007, soit une diminution de 481.385 DT et se décompose comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
▪ Groupe	769 904	1 244 334	-474 430
▪ Vie	64 231	71 186	-6 955
Total	834 135	1 315 520	-481 385

La valeur arrêtée au 31/12/2008 correspond au bordereau terme échu 4^{ème} trimestre.

4.1.10- Créances nées d'opérations d'assurance directe :

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 12.563.226 DT au 31/12/2008 contre 8.615.719 DT au 31/12/2007, soit une augmentation de 3.947.507 DT et se détaille ainsi :

		<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>	<u>Variation</u>
▪ Primes à annuler	(a)	-938 362	-633 258	-305 104
▪ Agences-succursales	(b)	9 879 018	6 070 266	3 808 752
▪ Comptes de liaison		1 577 152	1 133 293	443 859
▪ Créances ind. Sub. à la sté d'assurance	(c)	2 045 418	2 045 418	0
Total		<u>12 563 226</u>	<u>8 615 719</u>	<u>3 947 507</u>

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées de 604.217 D. Cette provision se détaille comme suit :

▪ Provision sur Créances par ancienneté	395 044
▪ Provision sur créance (STPA AFFES)	52 328
▪ Provision sur créances inter compagnies	156 845
Total	<u>604 217</u>

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à -938 362 DT au 31/12/2008. Ce montant est déterminé sur la base du fichier informatique édité fin mai 2009 et relatif aux annulations du 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2009 sur les exercices antérieurs.

(b) Agences- succursales

Ce poste présente un solde compensé de 9 879 018 DT au 31/12/2008. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des agents et succursales. La justification des soldes des comptes agents et succursales n'est pas encore arrêtée.

Les données extracomptables montrent un solde plus élevé que le solde comptable d'un montant de 1.615.063 DT.

(c) Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance :

Le solde de ce poste s'élève à 2.045.418 DT au 31/12/2008 et n'a pas varié par rapport à 2007. Il représente la créance de la société AMI dans le cadre de la convention IDA et hors IDA. Le règlement de cette créance est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés (F.G.A) de la dette d'EL ITTIHAD envers les autres compagnies. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

▪ STAR	931.339
▪ COMAR	227.015
▪ GAT	192.474
▪ MAE	153.238
▪ CARTE	64.663
▪ CTAMA.MGA	42.348
▪ DAHMAN.UAP	707
▪ MAGHREBIA	274.069
▪ LLOYD	149.962
▪ SELIM	9.603
Total	<u>2.045.418</u>

4.1.11- Créances nées d'opérations de réassurance :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 1 376 941 DT au 31/12/2008 contre 619 565 DT en 2007, soit une augmentation de 760 376 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
WAULBAUM		562 311	-562 311
NASCO		27 452	-27 452
BEST RE	1 367 377		1 367 377
KOLNISCHE RUCK	4 854		4 854
REASS LABUAN RE	340		340
SCOR	4 370		4 370
Autres		29 803	-29 803
Total	<u>1 376 941</u>	<u>619 565</u>	<u>760 376</u>

4.1.12- Autres créances :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 2 633 389 DT au 31/12/2008 contre 1 700 400 DT en 2007, soit une augmentation de 932 989 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Personnel	312 680	207 835	104 845
Débiteurs divers (a)	1 104 493	1 104 493	0
Autres débiteurs	126 846	126 868	-22
Compte d'attente (b)	1 089 370	261 204	828 166
Total	<u>2 663 389</u>	<u>1 700 400</u>	<u>932 989</u>

(a) Débiteurs divers :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 1.104.493 DT au 31/12/2008. Il correspond aux dépenses faites par l'AMI pour le compte de EL ITTIHAD, qui seront remboursées par le FGA et se détaille comme suit :

▪Honoraires	58 634
▪Assurance groupe	815 882
▪Dettes CNSS EL ITTIHAD	389 048
▪Rentes accidents de travail EL ITTIHAD	-159 071
Valeur brute	<u>1 104 493</u>

(b) Compte d'attente :

Le solde de cette rubrique correspond aux saisies arrêts bancaires.

4.1.13- Banques, CCP et Caisse :

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 355 834 DT au 31/12/2008 contre 4 307 685 DT au 31/12/2007, soit une augmentation de 2 048 149 DT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>	<u>Variation</u>
▪ Effets et chèques en caisses	527 979	406 955	121 024
▪ Banques AMI	5 126 132	3 063 041	2 063 091
▪ Banques non encore transférées au (a) nom de l'AMI	701 251	837 291	-136 040
▪ CCP	472	398	74
Total	<u>6 355 834</u>	<u>4 307 685</u>	<u>1 966 144</u>

(a) Ce montant se détaille comme suit :

▪ Montant des comptes bancaires transférés	1 714 159
▪ Montant réellement transféré aux comptes bancaires de l'AMI	-1 012 908
Solde non encore transférés aux comptes bancaires de l'AMI	<u>701 251</u>

Il est à signaler que des dépenses totalisant 1.347.631 DT effectuées pendant la période de transfert (jusqu'à la fin de 2004) n'ont pas été comptabilisées dans les comptes bancaires transférés. Ces dépenses, (sans tenir compte des saisies arrêts), se détaillent comme suit :

▪ Règlements sinistres	178.882
▪ Congés payés	88.981
▪ Honoraires	42.685
▪ Licenciements	920.174
▪ Paie	76.072
▪ Frais Divers	19.314
▪ Oppositions	21.523
Total	<u>1.347.631</u>

4.1.14- Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition reportés correspondent à la fraction non imputable à l'exercice en cours des commissions versées aux intermédiaires.

Le solde de ce compte s'élève à 3 906 011 DT au 31/12/2008 contre 3 746 216 DT au 31/12/2007, soit une augmentation de 159 795 DT

4.1.15- Comptes de régularisation actif :

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 2 802 263 DT au 31/12/2008 contre 1 746 826 DT au 31/12/2007, soit une augmentation de 1 055 437 DT et correspond aux intérêts courus et non échus à la date de clôture.

4.2- Mouvements sur les capitaux propres et les éléments du passif :**4.2.1 - Capitaux propres :**

Le solde de cette rubrique s'élève à -18.799.493 DT au 31/12/2008 contre -25.653.484 DT au 31/12/2007, soit une augmentation de 6.853.991 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
▪ Fonds commun	4 652 380	4 125 660	526 720
▪ Résultats reportés	-29 779 144	-30 587 469	808 325
▪ Résultat de l'exercice	6 327 271	808 325	5 518 946
Total	-18 799 493	-25 653 484	6 853 991

4.2.2-Provisions techniques brutes :

Cette rubrique totalise 176.076.124 DT au 31/12/2008 contre 155.017.748 DT au 31/12/2007, soit une augmentation de 21 058 376 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2008	31/12/2007	Variation
▪ Provision pour primes non acquises	(a)	32 903 032	29 186 210	3 716 822
▪ Provision mathématique vie	(b)	4 855 343	2 983 205	1 872 138
▪ Provision pour sinistres à payer vie		801 537	742 436	58 921
▪ Provision pour sinistres à payer non vie	(c)	135 405 860	118 459 571	16 946 289
▪ Provision pour risques en cours		2 110 352	3 646 326	-1 535 974
Total		176 076 124	155 017 748	21 058 376

(a) Provision pour primes non acquises

La PPNA est déterminée selon la méthode du prorata temporis et couvre les polices au comptant et à terme.

Ce montant se détaille comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Montant</u>
▪ Auto	30 500 291
▪ Transport	923 191
▪ Incendie	269 924
▪ Risques divers	1 139 644
▪ Risques Spéciaux	69 983
Total	<u>32 903 032</u>

(b) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée sur la base d'un rapport établi par un actuare.

(c) Provision pour sinistres à payer non vie

Le détail de la provision pour sinistres à payer non vie est comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Montant</u>
▪ Auto	(✓) 133 598 999
▪ Transport	141 435
▪ Incendie	179 423
▪ Risques divers et spéciaux	501 873
▪ Groupe	984 131
Total	<u>135 405 860</u>

(✓) Auto :

La provision est déterminée sur la base de l'inventaire permanent du 31/12/2008 tel que actualisée à la date du 13/03/2009. La provision pour sinistres à payer après chargement se détaille comme suit :

▪ SAP auto corporel	114 653 475
▪ SAP auto matériel	(a) <u>18 945 524</u>
Total SAP	<u>133 598 999</u>

Pour la détermination de la provision pour sinistres à payer au titre des dossiers auto matériels ouverts et tardifs, il a été utilisé les mêmes coûts moyens déterminés l'exercice précédent pour les sinistres de 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007 et le coût moyen de l'exercice 2007 majoré de 50 D pour les sinistres de 2008.

(d) Provision pour risques en cours

La provision pour risque en cours s'élève à 2.110.351 DT au 31/12/2008 contre 3.646.326 DT au 31/12/2007, soit une diminution de 1.535.975 DT.

4.2.3- Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires :

Le solde de cette rubrique s'élève à 2.511.385 DT au 31/12/2008 contre 3.089.781 DT au 31/12/2007, soit une diminution de 578.396 DT.

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
▪ Dettes pour dépôt de primes	497 163	660 103	-162 940
▪ Dettes pour dépôt de sinistre	2 014 222	2 429 678	-415 456
Total	2 511 385	3 089 781	-578 396

4.2.4- Dettes nées d'opérations de réassurance :

Le solde de cette rubrique est de **863 633** DT au 31/12/2008 contre **2 030 427** DT au 31/12/2007, soit une diminution de **1 196 794** DT et se détaille comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
TUNIS RE	202 027	208 380	-6 353
BEST RE	-	1 402 255	-1 402 255
HANNOVER RE	29 172	32 148	-2 976
MARE	18 979	40 628	-21 649
MAPE RE	24 447	39 509	-15 062
MAPE RE ASSISTANCE	69 877	107 692	-37 815
CONVERIUM	28 415	30 656	-2 241
ARC	19 222	25 890	-6 668
FSA	123 401	56 028	67 373
ARAB RE POOL	31 021	32 971	-1 950
ARIG	18 602	15 902	2 700
AFRICA RE	68 294	0	68 294
NASCO	107 236	0	107 236
M WAULBAUM	89 294	0	89 294
AUTRES	33 646	38 370	-4 724
Total	863 633	2 030 427	-1 196 794

4.2.5- Autres Dettes :

Les autres dettes s'élèvent à 1.706.472 DT au 31/12/2008 contre 1.942.639 DT au 31/12/2007, soit une diminution de 236.167 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
▪ Dépôts et cautionnements reçus	45 000	30 000	15 000
▪ Personnel	1 032	1 032	0
▪ Etat organisme de sécurité sociale (a)	1 126 513	1 339 919	-213 406
▪ Crédoeurs divers EL ITTIHAD (b)	533 927	533 927	0
▪ Autres crédoeurs divers	-	37 760	-37 760
Total	1 706 472	1 942 639	-236 167

(a) Etat, organismes de sécurité sociale :

Le solde du compte « Etat, organismes de sécurité sociale » se détaille comme suit :

▪Retenues à la source	275 830
▪FGA et TAXE UNIQUE	820 209
▪ CNSS	30 474
Total	<u>1 126 513</u>

(b) créditeurs divers EL ITTIHAD :

Le solde de ce compte s'élève à 533.927 DT au 31/12/2008 et s'analyse comme suit :

▪Récupérations TGT / El Ittihad	201 230
▪Encaissement sur chèques impayées / El Ittihad	146 222
▪Encaissement caisse El Ittihad	15 619
▪Encaissement / Réassureurs El Ittihad	170 856
Total	<u>533 927</u>

4.2.6- Comptes de régularisation passif :

Le solde de ce poste s'élève à 3.992.833 DT au 31/12/2008 contre 533.079 DT l'exercice précédent, soit une augmentation de 3.459.754 DT et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>	<u>Variation</u>
▪Provision pour congés payés	91 326	120 000	-28 674
▪Reliquat à payer sur acquisition du terrain	3 272 242		3 272 242
▪Charges à payer	629 265	336 292	292 973
▪Amort. Diff / prix de remboursement	0	76 786	-76 786
Total	<u>3 992 833</u>	<u>533 079</u>	<u>3 459 754</u>

5- NOTES SUR LES ETATS DE RESULTAT**5.1- Primes émises et acceptées :**

Les primes émises et acceptées nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non-vie de l'AMI ont atteint 78 411 616 DT au 31/12/2008 contre 68.687.212 DT l'exercice précédent, soit une augmentation de 9 724 404 DT qui s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>	<u>Variation</u>
▪Non-vie	76 288 032	66 870 613	9 417 419
▪Vie	2 123 584	1 816 599	306 985
Total	<u>78 411 616</u>	<u>68 687 212</u>	<u>9 724 404</u>

5.2- Charges de sinistres :

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non-vie se sont élevées à 56 802 015 DT en 2008 contre 54.959.096 DT l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 842 919 DT qui s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
<u>Non vie</u>			
▪ Montants payés	39 130 691	43 070 975	-3 940 284
▪ Variation de la provision pour sinistres	17 374 779	11 565 334	5 809 445
Total (A)	56 505 470	54 636 309	1 869 161
<u>Vie</u>			
▪ Montants payés	250 478	380 924	-130 446
▪ Variation de la provision pour sinistres	46 067	-58 137	104 204
Total (B)	296 545	322 787	-26 242
Total (A) + (B)	56 802 015	54 959 096	1 842 919

5.3- Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation nets des commissions reçues des réassureurs se sont élevés à 16.815.676DT au 31/12/2008 contre 14.639.358 DT l'exercice précédent, soit une augmentation de 2.176.318 DT. Le détail de ces frais se présente ainsi :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
<u>Non vie</u>			
▪ Frais d'acquisition	9 160 787	8 909 622	251 165
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	-159 795	-637 880	478 085
▪ Frais d'administration	7 418 590	6 112 313	1 306 277
▪ Commissions reçues des réassureurs	-293 894	-401 484	107 590
Total (A)	16 125 688	13 982 571	2 143 117
<u>Vie</u>			
▪ Frais d'acquisition	495 310	494 990	320
▪ Frais d'administration	269 166	216 323	52 843
▪ Commissions reçues des réassureurs	-74 487	-54 526	-19 961
Total (B)	689 988	656 787	33 201
Total (A) + (B)	16 815 676	14 639 358	2 176 318

6- NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

L'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2008 montre ce qui suit :

- Trésorerie au début de l'exercice	4 307 685
- Trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 451 026
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-929 597
- Trésorerie provenant des activités de financement	526 720
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 355 834

7-EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'AMI n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

**Rapport général des commissaires aux comptes sur
les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2008**

Messieurs,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI » arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 166.350.955 dinars et un résultat bénéficiaire de 6.327.271 dinars, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Mutuelle. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

5- Les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2008 ont été établis et présentés selon les méthodes et principes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes relatives au secteur d'assurances et de réassurances. Néanmoins, certains états prévus par ces normes n'ont pas été annexés aux états financiers (note 3.1)

6- Nos travaux d'audit de l'exercice 2008 nous ont permis de dégager les points suivants ayant pour origine les exercices précédents :

a- La justification des comptes agences et succursales qui totalisent 9.879 mDT n'est pas encore établie à la date de notre intervention. Certaines différences ont été relevées entre les données comptables et celles extra-comptables (note 4.1.10).

b- Les avoirs en banques, CCP et caisses, figurant à l'actif, comprennent un montant égal à 701 mDT correspondant au solde des comptes bancaires transférés par la coopérative EL ITTIHAD. La réalité de ce solde n'a pas été établie (note 4.1.13)

c- La rubrique créances nées d'opérations d'assurance directe comprend un montant de 2.045 mDT correspondant aux créances transférées par EL ITTIHAD sur les autres compagnies dans le cadre des conventions IDA et Hors IDA. Le règlement de ces créances est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés de la dette de l'ITTIHAD envers les autres compagnies (note 4.1.10)

7- Par ailleurs nos travaux d'audit ont permis de dégager le point suivant relatif aux provisions techniques :

La provision pour sinistres à payer au titre des dossiers auto matériels ouverts et tardifs a été calculée sur la base des coûts moyens par année de survenance, diminuée d'un abattement de l'ordre 15% et ce en se basant sur l'observation du comportement des coûts moyens des exercices antérieurs frappés par la prescription. Nos calculs, par application de la méthode du coût moyen et sans tenir compte de cet abattement, ont permis de dégager une insuffisance de provision de l'ordre de 2865 mDT. La provision pour risques en cours associée à cette insuffisance et non comptabilisée serait de l'ordre de 723 mDT

Opinion sur les états financiers

8- A notre avis, sous réserve de l'impact des situations indiquées dans les paragraphes 6 et 7 ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

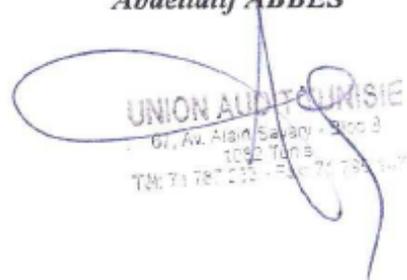
Par ailleurs, nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale des adhérents. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport.

Tunis, le 29 Juin 2009

■ **Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE**
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG - LES JARDINS DE L'AC
1000 TUNIS
B.P.N°: 317, P.O. B. P. 3111 - LES JARDINS DE L'AC
RUE LAURENCE - 1053 TUNIS
M.F.: 810663 T.V.A.: M/009
R.C.: B148992002

■ **Cabinet UNION AUDIT TUNISIE**
Abdellatif ABBES


UNION AUDIT TUNISIE
Dr. Av. Alain Savary - Bloc 3
1090 Tunis
Tél: 71 787 233 - Fax: 71 787 237

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2008**

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune convention conclue par la Mutuelle entrant dans le domaine d'application de l'article précité.

A l'occasion de nos travaux de commissariat aux comptes, nous n'avons pas relevé de conventions rentrant dans le champ d'application de l'article en question.

Tunis, le 29 Juin 2009

■ **Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE**
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG - LES JARDINS DE L'AC.
LAC DE JEMIS
B.P.N° 317 - P.O. DE POSTE - LES BERGES DU LAC
RUE LAMARTELLE - 1065 TUNIS
M.F. : 810663 ITA/1000
R.C. : 0148992002

Cabinet UNION AUDIT TUNISIE
Abdellatif ABBES


UNION AUDIT TUNISIE
67, Av. Alain Savary - Bloc B
1082 Tunis
Tél: 71 787 235 - Fax: 71 796 147